

Affaires juridiques  
CLR/n°15-88

**COMPTE RENDU DU CONSEIL ACADEMIQUE**  
**Séance du 20 janvier 2015**

**Membres présents**

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;

M. Hervé Baptiste ; M. Guy Barles ; Mme Pascale Boisse ; M. Francis Bourreau ; M. Nicolas Cayrol ; M. Stephan Chevalier ; Mme Sylvie Crogiez-Petrequin ; Mme Sandrine Dallet-Choisy ; Mme Francesca Degan ; Mme Cécile Enguehard-Gueiffier ; M. Marc de Ferrière Le Vayer ; M. Philippe Foucher ; Mme Evelyne Fouquereau ; Mme Cécile Goï ; M. Benoît Haug ; Mme Christèle Hervé ; Mme Marie-Christine Jossec ; M. Fabien Lecaille ; Mme Gaëlle Le Dantec ; Mme Corinne Manson ; M. Denis Maurel ; M. René Mokoukolo ; M. Olivier Motret ; Mme Valérie Pennequin ; M. Antoine Ricard ; M. Philippe Roingard ; M. Sébastien Salvador-Blanes ; Mme Agathe Saudrubay ; Mme Lydia Séabra ; M. Philippe Vendrix ; Mme Elisabeth Viora.

**Ont donné procuration**

M. Daniel Alquier à M. Denis-Maurel ;  
Mme Catherine Beaumont à M. Philippe Vendrix ;  
Mme Carole Dervault à Mme Christèle Hervé ;  
Mme Marie Georges à Mme Gaëlle Le Dantec ;  
Mme Coralie Martin à Mme Elisabeth Viora ;  
Mme Hélène Maurel-Indart à Mme Sylvie Crogiez-Petrequin ;  
M. Jean-Paul Monge à M. Philippe Roingard ;  
Mme Jocelyne Peigney à M. Sébastien Salvador-Blanes ;  
M. Jean-Claude Soret à M. Sébastien Salvador-Blanes.

Les procurations de Mme Sandra Lepeltier et de Mme Sylvie Mougin n'ont pu être prises en compte, leurs mandataires n'étant pas en séance.

\*

Le conseil académique s'est réuni le 20 janvier 2015 sous la présidence du président de l'université.

**I – Information sur les statuts de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE)**

M. le Président rappelle que le projet de statuts (cf. P. J.) vise à maintenir l'autonomie de chaque établissement, en organisant une subsidiarité ascendante qui laissera à chacun la possibilité de participer ou non aux projets arrêtés au niveau de la COMUE. La seule compétence confiée à la future structure est le doctorat qui sera délivré et organisé au niveau de la COMUE. Par ailleurs, celle-ci portera l'appel d'offre ISITE.

Une première version des statuts a été présentée à l'automne dans les différents comités techniques et conseils d'administration des établissements membres de la COMUE. Les amendements présentés dans ces différentes instances ont été adressés au ministère et discutés entre les présidents et directeurs des établissements membres de la COMUE. La majorité des amendements ont été retenus.

La proposition de modifier le nom de la COMUE pour l'appeler Université Confédérale Léonard de Vinci a été retenu dans la version présentée aux votes des conseils d'administration. Une annexe sociale a été prévue dans le préambule, conformément à la demande de représentants du personnel. Le nombre de membre du conseil d'administration de la COMUE est passé de 44 à 46, avec un BIATSS supplémentaire. Quant au conseil académique, le nombre de membres est passé de 90 à 92. On notera également à l'article 5 un ajout important qui renforce le poids des établissements. En effet,

il dispose que toute évolution du périmètre des compétences de la COMUE nécessitera un vote favorable de tous les conseils d'administration des établissements membres de la COMUE.

En revanche, certains amendements n'ont pas été repris car contraires à la loi. Il s'agit des dispositions qui prévoyaient :

- une unanimité du conseil des membres pour modifier les statuts de la COMUE ou adopter le budget ;
- l'élection des membres du conseil académique au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

M. le Président termine en donnant quelques éléments de calendrier. Ce projet de statuts sera adressé au ministère à la mi-février, pour une publication au Journal Officiel probablement en mars ou avril. Si ce calendrier est respecté les élections pourraient être organisées au mois d'octobre, avec l'élection du président avant la fin de l'année 2015. Ainsi la COMUE pourrait fonctionner normalement au 1er janvier 2016.

## **II – Fonctionnement de la COMUE**

M. le Président indique que la future COMUE sera une université confédérale qui ne regroupera que des établissements relevant du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : les universités de Tours, Orléans, Poitiers, La Rochelle et Limoges, l'INSA Centre-Val-de-Loire et l'Ecole nationale supérieure de mécanique aéronautique de Poitiers.

Le siège social de la COMUE sera à Jaunay-Clan (Futuroscope), mais un tel choix n'est pas forcément définitif.

Dans le domaine de la recherche, confier le doctorat à la COMUE a un sens. En effet, les écoles doctorales sont scientifiquement structurantes, car elles permettent une réflexion interdisciplinaire.

S'agissant de l'offre de formation, elle sera présentée par la COMUE au Ministère qui appréciera sa qualité et sa soutenabilité. Cela imposera des choix.

## **III – Fonctionnement de l'ISITE.**

M. Lesigne précise que le dossier de présélection vient d'être déposé. L'ISITE s'appuiera sur l'Université confédérale et ses partenaires, soit 7 organismes de recherche et 3 CHR-U. Il aura pour partenaire 9 pôles de compétitivité et 3 régions. Enfin, un recensement est en cours des entreprises susceptibles de le soutenir.

Il s'agit, sur un nombre limitée de thématiques scientifiques et sociétales, de renforcer tous les éléments de la chaîne :

- recherche fondamentale ;
- recherche finalisée ;
- formation ;
- valorisation économique ;
- autres retours vers la société.

L'ambition est d'émerger clairement dans le paysage international à un horizon de 4 à 10 ans. Pour cela il faut définir des thématiques, des outils, une gouvernance et des moyens.

L'ISITE s'appuie initialement sur les actions retenues dans le cadre du 1<sup>er</sup> plan d'investissements d'avenir, à savoir :

- 4 labex ;
- 1 projet IDEFI (Initiatives d'excellence en formations innovantes) ;
- des participations à des equipex et des labex ;
- des Instituts Carnot au BRGM et à l'INRA.

La mise en place de l'université confédérale sera le second point d'appui.

Les thématiques ont été retenues selon les critères suivants :

- 1°) excellence de la base académique ;
- 2°) capacité à porter des formations internationales ;
- 3°) identification de retombées socio-économiques ;
- 4°) caractère différenciant dans le paysage national.

Il existe un premier cercle, celui des « domaines d'excellence matures » :

- propulsions du futur ;
- instrumentation et observation : système terre, risques environnementaux ;
- molécules bio-actives : bio-médicaments et cosmétologie ;
- procédés pour objets communicants autonomes.

L'Université de Tours est concernée par les deux derniers domaines. L'ambition est d'exercer un leadership européen dans ces domaines et d'obtenir la reconnaissance de ce leadership dans les 4 ans.

Le second cercle est celui des « domaines d'excellence en émergence » :

- dynamique de la biodiversité et interaction homme milieu ;
- procédés et matériaux pour l'énergie décarbonée ;
- infectiologie humaine et animale ;
- transplantation ;
- patrimoine et numérique.

L'Université de Tours est plus ou moins concernée par l'ensemble de ces domaines.

L'ISITE s'est fixé 5 objectifs et a déterminé les actions et les outils nécessaires pour les atteindre :

1°) Excellence et attractivité internationale de la recherche

- création de chaires internationales de recherche multi-sites ;
- écoles d'hiver et d'été ;
- mise en place d'équipes projets avec des moyens dédiés ;
- financement de post-doctorats (accueil et départ) ;
- congés pour recherche avec financements doctoraux ;
- soutien à la formation doctorale ;
- chaires d'excellence pour 3 ans.

2°) Excellence et attractivité des formations

- masters en réseau ;
- masters en anglais ;
- bourses d'excellence en master ;
- appui renforcé à l'orientation des étudiants ;
- congés pour mise en place de projets pédagogiques.

3°) Renforcement des liens avec l'économie

- création de parcours de formation continue ;
- programmes industriels post-master ;
- soutien à l'entrepreneuriat étudiant ;
- soutien à la maturation de projets issus de la recherche.

4°) Mise en place d'un environnement pour le développement du site

- infrastructures et services numériques : outils de communication, de pédagogie, de documentation ;
- renforcement des structures d'accueil pour étudiants et chercheurs étrangers ;
- vie de l'étudiant : olympiades ISITE, vie culturelle.

5°) Performance de l'organisation et du management avec la mise en place d'un centre de formation pour les enseignants et les chercheurs.

Les moyens proviendront des établissements, de leurs soutiens habituels (Union européenne, agences nationales, régions) et du programme ISITE. Une dotation ISITE de 405 M € a été demandée : ce capital assurerait 10 M € de revenu annuel.

L'ISITE s'appuiera sur la COMUE. Toutefois il existera une gouvernance propre de l'ISITE qui reposera sur 3 piliers.

1°) Un comité exécutif, représentant les porteurs, qui se réunira 3 fois par an. Il validera les actions, attribuera les moyens et préparera le plan triennal soumis au conseil d'administration.

2°) Un comité externe d'experts extérieurs à la Région Centre, composé de 6 académiques et 3 industriels, qui expertisera les projets et les orientations stratégiques.

3°) Une équipe de direction, avec un directeur placé sous l'autorité du président de la COMUE, un chef de projet et son assistant, qui sera chargée de la mise en œuvre opérationnelle et de la préparation des bilans.

Les résultats de la présélection ISITE seront connus en avril. Les candidats retenus devront déposer leurs dossiers en septembre. Les résultats définitifs seront connus dans un an.

#### IV – Statuts du Centre universitaire d'étude du français et des francophonies plurielles

M. le Président présente les statuts du CeFFraP (cf. P. J.). Il s'agit d'une structure fédérative visant à renforcer les synergies entre le Département sociolinguistique et didactique des langues (SODILANG), le Centre universitaire d'enseignement du français pour étudiants étrangers (CUEFEE) et l'équipe de recherche PREFics (plurilinguisme, représentations, expressions francophones-information, communication, sociolinguistique). Cette structure, qui sera notamment chargée du partenariat avec l'Institut de Touraine, s'est fixé trois objectifs principaux :

- l'enseignement du français langue étrangère ;
- la formation des enseignants du français langue étrangère ;
- la recherche en sociolinguistique et didactique des langues.

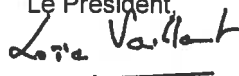
Le conseil approuve à l'unanimité les statuts du CeFFraP.

\*

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18 h.

A Tours, le 16 février 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 2.